

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901052-20220421-202221203365-DE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 15 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2022, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 15 avril 2022, à 18 heures 00, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : CLAISSE Laurence, SALIOU Louis, ABAZIOU Nadine, MORRY Yvan, MICHEL Jean-Luc, APPRIOU Isabelle, PERVES Daniel, TORRES Sonia, JEZEQUEL Sébastien, LUNVEN Ronan, KERVELLA Julie, BLEAS Karine, BOURGET Frédéric, LE ROUX Delphine, RIVIERE Philippe, BALANANT Yvon, BECKING Hélène, BILLON Arnaud, DUTERDE Nadia, DELAPORTE Philippe, PHELIPPOT Samuel, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, ROPERT Benjamin, MEUDEC Gilbert, NICOLIER Roselyne.

Absents ayant donné procuration :

Madame PORTAILLER Christine, Adjointe au Maire, a donné procuration à Madame ABAZIOU Nadine, Adjointe au Maire,

Madame DUCLOS Corinne, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame DUTERDE Nadia, Conseillère municipale,

Madame MARTINEAU Gaëlle, Conseillère municipale, a donné procuration à Monsieur MEUDEC Gilbert, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Arnaud BILLON, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.